



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 septembre 2016

Le vingt sept septembre deux mille seize à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 20 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents : Christophe BEGA, Michel DAVID, Christophe DELBREIL, Michel SAGE, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Emmanuel RAFFAILLAC, Jérôme LAURIER

Absents : Francine LAPOUGE a donné pouvoir à Christophe BEGA ; Jean-Marc DAVID a donné pouvoir à Michel SAGE

Membres : 11	Présents : 9	Représentés : 2
--------------	--------------	-----------------

Jean-Marie TESSIER a été nommé secrétaire.

1 Vente à Monsieur Eric PRAUDEL d'une parcelle communale au lieu-dit le bourg

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique, il y a lieu de délibérer à nouveau sur cette affaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant qu'il n'a été reçu ni observation, ni réclamation pour ou contre ce projet, que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet, adopte à l'unanimité le projet de vente de cette parcelle à Monsieur PRAUDEL.

2 ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis la promulgation de la loi ALUR, les autorisations d'urbanisme de la commune qui est dotée d'une carte communale ne seront plus instruites par la DDT ; elles pourront l'être par le service instructeur de la CABB si la commune souhaite adhérer à ce service commun.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de la commune à ce service de la CABB à compter du 1^{er} janvier 2017.

3 Recrutement d'un agent en contrat aidé : Contrat d'Avenir

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'avenir de l'agent polyvalent à l'école se termine le 6 octobre 2016. La commune a la possibilité de recruter un autre agent à compter du 7 octobre 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent polyvalent à l'école en contrat d'avenir à compter du 7 octobre 2016 pour 3 ans, à raison de 35 heures par semaine.

4 PAB : déplacement panneaux entrée et sortie de bourg côté sud (route de Brignac)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PAB et ce afin de créer un dispositif de modérateur de vitesse de type écluse double, sur les conseils des services du Conseil Départemental, les panneaux « PERPEZAC LE BLANC » entrée et sortie de bourg côté sud (route de BRIGNAC) doivent être déplacés d'environ 70 mètres afin que



l'écluse prévue se situe à l'intérieur de l'agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le déplacement de ces deux panneaux.

5 Suppression des régies garderie et droits de pesage

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la régie du droit de pesage, la bascule publique n'étant plus utilisée, ainsi que la régie garderie scolaire (en effet cette régie n'a plus lieu d'exister, le règlement se faisant depuis le 1^{er} septembre 2016 par prélèvement et non plus par délivrance de tickets). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer ces deux régies.

Questions diverses

- PAB (choix du mobilier, différents espaces à arborer....)
- Nouveau contrat d'avenir à compter du 07.10.2016 : Laurine DHUR est recrutée
- Le logement de gauche au-dessus de l'école sera libre au 11 novembre 2016.
- 30 ème anniversaire du Téléthon :des jacynthes seront en vente à la mairie, un repas offert par la municipalité sera servi au Vélo Club d'OBJAT le samedi 3 décembre 2016 à 12h à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23h.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 29.09.2016